

DA 398 – 24.11

CRÉDIT BRUT DE CHF 880'000.00 TTC DESTINÉ AU RENOUVELLEMENT ET À LA SÉCURISATION DES PLACES DE JEUX - 4E ÉTAPE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans une ville fortement urbanisée, l'aménagement d'espaces propices aux activités ludiques revêt une importance particulière ; jouer est en effet un facteur important pour le développement des enfants. Depuis de nombreuses années, le Conseil municipal de Vernier vote des crédits pour l'aménagement, la sécurisation et la mise au norme des places de jeux (DA 318 A – 18.05, DA 497 - 19.12 et DA 191 - 22.09). À la suite de ces crédits, plusieurs places de jeux de conception ancienne ont été renouvelées, permettant aux enfants de jouer en toute sécurité.

Les aires de jeux doivent désormais être conformes aux normes EN 1176 « Engins de jeux » et EN 1177 « Revêtements de surfaces ». Les travaux d'entretien sur certaines places de jeux sont aujourd'hui très importants et il convient de les rénover ou de les renouveler, vu que certaines ont plus de 15 ans d'ancienneté.

Grâce aux contrôles annuels obligatoires selon la norme EN 1176 - 7, le Service de l'environnement urbain (SEU) planifie le renouvellement de chaque place de jeux en fonction de son état sur une période relativement longue. La durée de vie d'une place de jeux est d'environ quinze ans et celle des sols amortissants est d'environ dix ans.

S'agissant des engagements financiers, nous vous soumettons délibérément des demandes de crédits destinés au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux par étape de 2 à 3 ans, pour les motifs suivants :

- En premier lieu, il convient de rappeler que l'amortissement de telles installations débute à la première année d'utilisation, conformément aux règles en la matière.
- Cependant, il arrive qu'une place de jeux soit réexaminée 2 ou 3 ans après sa réalisation, pour tenir compte de l'évolution de l'aménagement du territoire ; par exemple la construction de nouvelles habitations à proximité.
- Ainsi, dans le cas d'étapes plus longues, il se pourrait que certaines installations doivent être modifiées avant même le bouclage du crédit d'investissement ayant permis leur réalisation.

Pour rappel, vous trouverez ci-après la liste des crédits d'investissements votés par le Conseil municipal de Vernier pour le renouvellement et la sécurisation des places de jeux :

- Crédit voté le 15 mai 2018 pour la première étape couvrant les travaux durant les années 2018 et 2019 (DA 318 A – 18.05).
- Crédit voté le 28 janvier 2020 pour la deuxième étape couvrant les travaux durant les années 2020 à 2023 (DA 497 – 19.12).
- Crédit voté le 11 octobre 2022 pour la troisième étape couvrant les travaux durant les années 2024 et 2025 (DA 191 – 22.09).

Il est indiqué dans le tableau ci-après l'ensemble des places de jeux de la Ville de Vernier qui ont été traitées lors des trois premières étapes.

DA 318 – 18.04 – Renouvellement et sécurisation des places de jeux – Étape 1

Lieu	Année de construction	Année de Réalisation
Ecole de Châtelaine	2002	2019
EVE du Lignon	2002	2019

DA 497 – 19.12 – Renouvellement et sécurisation des places de jeux – Étape 2

Lieu	Année de construction	Année de Réalisation
EVE du Lignon : Aménagement de la zone des bébés	2005	2020
Ecole des Libellules : Rénovation des jeux et nouvelle couche amortissante	2005	2020
Ecole d'Aire : Rénovation des jeux et nouvelle couche amortissante	2009	2021
Parc du Lignon : Renouvellement de la place de jeux	2001	2021
Ecole de Poussy : Renouvellement de la place de jeux et réfection totale du préau	1994	2021
Jeux d'eau du parc de Balexert : Mise en conformité du système de traitement des eaux	2010	2021
Ecole du Lignon : Renouvellement des jeux et nouvelle couche amortissante	2005	2022
Jardin Robinson du Lignon : Renouvellement des jeux et nouvelle couche amortissante	2010	2022
Ecole Bourquin : Rénovation des jeux et nouvelle couche amortissante	2010	2022
Ecole de Vernier Village : Renouvellement de la place de jeux et nouvelle couche amortissante	2002	2022

DA 191 – 22.09 – Renouvellement et sécurisation des places de jeux – Étape 3

Lieu	Année de construction	Année de Réalisation
EVE Bourquin : Réalisation d'une "cour oasis"	2010	2023
Ecole Avanchet-Jura : Rénovation et renouvellement des jeux et nouvelle couche amortissante	2010	2023
Ecole Avanchet-Salève : Renouvellement des jeux et nouvelle couche amortissante	2013	2023
Street workout des Avanchets: Rénovation de la couche amortissante	2015	2023
Tennis de Vernier : Rénovation des jeux et nouvelle couche amortissante	2013	2023
JE des Avanchets : Réalisation d'une "cour oasis"	2008	2024
Source bleue : Renouvellement des jeux	?	2024
Piscine du Lignon : Rénovation et renouvellement des jeux et nouvelle couche amortissante	2011	2024

Nature des travaux

Pour éviter des coûts conséquents, une rénovation importante est parfois suffisante. Dans ce cas, les panneaux des planchers les plus usagés sont remplacés et seul le renouvellement de la couche amortissante (en EPDM) est réalisé. La durée de vie des installations est ainsi prolongée, tout en garantissant la sécurité.

Lorsque la structure est trop usée, il faut envisager le remplacement de l'aire de jeux. Le nouvel aménagement doit prendre en compte une multitude de paramètres interdépendants, tels que le type de place, le lieu, le public visé (âge), la capacité d'accueil recherchée, l'exposition, la topographie ou le budget à disposition. Les matériaux utilisés et les jeux pour ces aménagements devront être bien choisis dès la conception, afin que les frais d'entretien soient aussi modiques que possible et l'aire de jeux durable.

En fonction de ces critères, le SEU préparera un cahier des charges très précis pour chaque emplacement. Des propositions d'aménagements, en fonction de ces critères, seront alors demandées aux entreprises spécialisées sous forme de soumission concours ou traditionnelle. Cette manière de procéder, qui a fait ses preuves lors des précédents renouvellements de places de jeux, présente l'avantage de pouvoir présenter plusieurs projets dans le cadre de consultations participatives. Les utilisateurs locaux, les écoles, les EVE, les associations de quartier, les services de l'enfance (SEN) et de la cohésion sociale (SCS) sont ainsi consultés avant la création de nouvelles places de jeux.

Budget estimatif – Renouvellement et sécurisation des places de jeux – Étape 4 – 2025 – 2027

Lieu	Année de réalisation	Année de travaux	Descriptif estimatif	Montant estimatif
Ecole des Ranches (8-12 ans)	2015	2025	Remplacement du grand jeux existant et du sol amortissant.	130'000.00
Ecole de Vernier Place (4-12 ans)	2011 et 2014	2025	Remplacement des 6 jeux dans les 2 espaces distincts et remplacement des sols amortissants	230'000.00
Tennis d'Aire (4-8 ans)	2002	2025 ou 2026	Ces prestations initialement prévues en 2024 ont été décalées en raison du projet de rénovation de la buvette et des vestiaires du tennis d'Aire. Le SBA n'intègre pas ces prestations dans le plan financier du projet.	80'000.00
Parc de Balexert (2-8 ans)	2009	2026	Remplacement des 4 jeux et remplacement des sols amortissants	150'000.00
Ecole de Balexert (4 -12 ans)	2012	2026	Remplacement des 3 jeux existants et du sol amortissant.	150'000.00
Parc Chauvet-Lullin (2 -8 ans)	2010	2027	Remplacement des 4 jeux existants et du sol amortissant.	140'000.00
				880'000.00

Plan pluriannuel des investissements (PPI)

Le plan pluriannuel des investissements (PPI 2025) prévoit actuellement les lignes suivantes, en lien avec le renouvellement et la sécurisation des places de jeux :

Projet	Montant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Etape 1	200'000.00	200'000.00								
Etape 2	662'000.00		116'000.00	247'000.00	299'000.00					
Etape 3	530'000.00					387'000.00	143'000.00			
Etape 4	880'000.00							360'000.00	380'000.00	140'000.00

Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

Nature	Désignation	Coût annuel
33	Amortissements du patrimoine administratif	88'000.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	17'600.00
Total		105'600.00

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 4 novembre 2024

DA 398 – 24.11

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

**CRÉDIT BRUT DE CHF 880'000.00 TTC DESTINÉ AU RENOUVELLEMENT ET À LA SÉCURISATION
DES PLACES DE JEUX - 4E ÉTAPE**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Ville de Vernier de renouveler et sécuriser ses places de jeux ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 880'000.00 TTC destiné à financer les travaux nécessaires au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux ;
- 2 de comptabiliser la dépense de CHF 880'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense de CHF 880'000.00 TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°34.33 dès la fin des travaux, estimée à 2027.

